



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021

SOMMAIRE

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination d'un conseiller académique à la formation continue dans l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux (région académique Nouvelle-Aquitaine)
arrêté du 15-2-2021 (NOR : ESRS2105646A)

Conseils, comités, commissions

Nomination du secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur
arrêté du 19-2-2021 (NOR : ESRS2104442A)

Conseils, comités, commissions

Nomination de représentants du ministre chargé de l'éducation dans les commissions régionales instituées dans le ressort des conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables
arrêté du 22-2-2021 (NOR : ESRS2106553A)

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école d'ingénieurs Sigma Clermont, école interne de Clermont Auvergne INP
avis (NOR : ESRS2105640V)

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école polytechnique universitaire de Clermont Auvergne (Polytech Clermont), école interne de Clermont Auvergne INP
avis (NOR : ESRS2105641V)

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école d'ingénieurs Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications (Isima), école interne de Clermont Auvergne INP
avis (NOR : ESRS2105642V)

Vacance de fonctions

Directeur général ou directrice générale de l'Institut national polytechnique Clermont-Auvergne (Clermont Auvergne INP)
avis (NOR : ESRS2105643V)

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (Phelma) de l'Institut polytechnique de Grenoble
avis (NOR : ESRS2105645V)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination d'un conseiller académique à la formation continue dans l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux (région académique Nouvelle-Aquitaine)

NOR : ESRS2105646A

arrêté du 15-2-2021

MESRI - DGESIP A1-1

Vu Code de l'éducation ; arrêté du 28-4-2017

Article 1 - Véronique Lazzeri-Pordoy, vice-présidente formation continue à l'université de Pau et des Pays de l'Adour est nommée conseillère académique à la formation continue dans l'enseignement supérieur dans l'académie de Bordeaux en remplacement d'Éliane Sbrugnera, admise à faire valoir ses droits à pension.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 15 février 2021

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination du secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur

NOR : ESRS2104442A
arrêté du 19-2-2021
MESRI - DGESIP A1-5

Vu articles R. 642-8 et R. 642-10 du Code de l'éducation

Article 1 - Il est mis fin aux fonctions de secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur de David Phalippoux, attaché d'administration de l'État.

Article 2 - Béatrice Mikanda-Bernard, attachée principale d'administration de l'État, est nommée secrétaire-greffier auprès de la commission des titres d'ingénieur.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Fait le 19 février 2021

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination de représentants du ministre chargé de l'éducation dans les commissions régionales instituées dans le ressort des conseils régionaux de l'ordre des experts-comptables

NOR : ESRS2106553A
arrêté du 22-2-2021
MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 22 février 2021, sont désignés en qualité de représentants du ministre chargé de l'éducation dans les commissions régionales régies par les articles 84 et suivants du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'activité d'expertise comptable :

- **commission régionale Auvergne-Rhône-Alpes** : Sandrine Vivian-Riehl, maître de conférences associée à l'université Lyon-III ;
- **commission régionale Centre-Val de Loire** : Éric-Alain Zoukous, enseignant vacataire à l'unité de formation et de recherche de droit, économie et sciences sociales de l'université de Tours ;
- **commission régionale Grand Est** : Audrey Steinmann, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école d'ingénieurs Sigma Clermont, école interne de Clermont Auvergne INP

NOR : ESRS2105640V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école d'ingénieurs Sigma Clermont, devenue école interne de Clermont Auvergne INP par le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'université Clermont Auvergne, sont déclarées vacantes à compter de la date de la publication du présent avis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur (ou la directrice) est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir (un exemplaire papier et un exemplaire sous format électronique, à l'adresse suivante : DGS@sigma-clermont.fr), pour le 2 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi), à la **direction générale des services de Clermont Auvergne INP** - 27, rue roche Genès - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école polytechnique universitaire de Clermont Auvergne (Polytech Clermont), école interne de Clermont Auvergne INP

NOR : ESRS2105641V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école polytechnique universitaire de Clermont Auvergne (Polytech Clermont-Ferrand), créée par l'arrêté du 6 février 2017, devenue école interne de Clermont Auvergne INP, par le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'université Clermont Auvergne, sont déclarées vacantes à compter du 1er juillet 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur (ou la directrice) est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir (un exemplaire papier et un exemplaire sous format électronique, à l'adresse suivante : DGS@sigma-clermont.fr), pour le 2 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi), **à la direction générale des services de Clermont Auvergne INP** - 27, rue roche Genès - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'école d'ingénieurs Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications (Isima), école interne de Clermont Auvergne INP

NOR : ESRS2105642V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur de l'école d'ingénieurs Institut supérieur d'informatique, de modélisation et de leurs applications (Isima), créée par l'arrêté du 30 juillet 2020, devenue école interne de Clermont Auvergne INP par le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'université Clermont Auvergne, sont déclarées vacantes à la date de la publication du présent avis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 713-9 du Code de l'éducation, le directeur (ou la directrice) est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Le directeur est nommé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du conseil de l'école. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir (un exemplaire papier et un exemplaire sous format électronique, à l'adresse suivante : DGS@sigma-clermont.fr), pour le 2 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi), **à la direction générale des services de Clermont Auvergne INP** - 27, rue roche Genès - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur général ou directrice générale de l'Institut national polytechnique Clermont-Auvergne (Clermont Auvergne INP)

NOR : ESRS2105643V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Les fonctions de directeur général de l'Institut national polytechnique Clermont-Auvergne (Clermont Auvergne INP), établissement composante de l'université de Clermont Auvergne, créé par le décret n° 2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'université Clermont Auvergne, sont déclarées vacantes à la date de la publication du présent avis.

Conformément aux dispositions de l'article L. 715-3 du Code de l'éducation, le directeur (ou la directrice) est choisi dans l'une des catégories de personnels, fonctionnaires ou non, qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans considération de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir (un exemplaire papier et un exemplaire sous format électronique, à l'adresse suivante : DGS@sigma-clermont.fr), pour le 2 avril 2021 (cachet de la poste faisant foi), **à la direction générale des services de Clermont Auvergne INP** - 27, rue roche Genès - CS 20265 - 63178 Aubière Cedex.

Les candidates et candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.

Informations générales

Vacance de fonctions

Directeur ou directrice de l'École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux (Phelma) de l'Institut polytechnique de Grenoble

NOR : ESRS2105645V

avis

MESRI - DGESIP A1-5

Introduction

Grenoble INP, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche (EPSCP constitué sous la forme d'un grand établissement) forme dans ses 8 écoles, des ingénieurs créatifs, responsables, engagés pour un monde durable afin de répondre aux enjeux sociétaux de demain dans les domaines de l'énergie, de la société du numérique, des micro et nanotechnologies, de l'environnement et de l'industrie du futur.

Grenoble INP développe ses formations en synergie avec des laboratoires de recherche de haut niveau copilotés avec les partenaires universitaires du site et les organismes de recherche (CNRS, Inria, CEA, etc.) et tisse depuis de nombreuses années des liens étroits avec le monde socio-économique, qui lui permettent d'anticiper les besoins en compétences des industriels.

Grenoble INP - Phelma (École nationale supérieure de physique, électronique, matériaux) est une école d'ingénieurs de l'Institut polytechnique de Grenoble. Elle offre à ses étudiants un large choix de parcours de formation à la pointe des avancées scientifiques et technologiques : micro et nanotechnologies, instrumentation, énergie, matériaux innovants, technologies de l'information, ingénierie biomédicale, génie des procédés et environnement. Elle accueille 1 400 élèves dans 11 filières ingénieurs dont une par voie de l'apprentissage et une dizaine de parcours de masters.

L'équipe enseignante est composée d'une centaine d'enseignants titulaires et de plus de 300 chargés d'enseignement vacataires. L'équipe administrative et technique compte une cinquantaine de personnels. L'école est présente sur deux sites, site Minatec de Grenoble et site du campus universitaire de Saint-Martin-d'Hères.

Tout en réaffirmant ses trois piliers principaux que sont la physique, l'électronique et les matériaux, Phelma assure une évolution de la formation de ses élèves ingénieurs et de ses étudiants en master au vu de l'évolution des métiers, liée essentiellement à la transition énergétique et à la transition numérique.

Missions

Le directeur ou la directrice de l'école propose au conseil le projet pour l'école et met en œuvre les objectifs stratégiques, en lien avec la stratégie de l'établissement. Il définit une organisation et des outils adaptés au pilotage de l'école. Il dirige l'école en s'appuyant sur une équipe de direction qu'il anime. Il est en lien étroit avec l'équipe dirigeante de l'établissement et participe aux instances de décision.

Conformément à l'article 14 du décret n° 3007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, il prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution.

Il est ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes. Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés par l'administrateur général dans sa composante.

L'école est administrée par un conseil de 40 membres, dont 16 représentant les partenaires industriels et académiques.

Le directeur anime l'équipe de direction composée des personnels suivants :

- un directeur des études ;
- un directeur adjoint chargé des relations internationales ;
- un directeur adjoint chargé des relations entreprises ;

- un directeur administratif.

Modalités

1. Le directeur, enseignant-chercheur choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, est nommé pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil, par la ministre chargée de l'enseignement supérieur.
2. Durée du mandat de 5 ans, à compter du 7 juillet 2021.
3. Pièces à joindre impérativement au dossier de candidature : une lettre de motivation et un CV détaillé.
4. Les dossiers de candidature devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la parution du présent avis au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à l'administrateur général de l'Institut polytechnique de Grenoble, 46, avenue Félix Viallet - 38031 Grenoble ou à la direction générale des services par courriel à l'adresse : dgs@grenoble-inp.fr, et adressé à l'attention de Monsieur l'administrateur général de Grenoble INP.
5. Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion Professionnelle - Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante - Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle - Département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé (Dgesip A1-5) - 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05 - et par courrier électronique à : sylvie.courtay@enseignementsup.gouv.fr.
6. La réception des candidatures fera l'objet d'un accusé de réception attestant la recevabilité du dossier.
7. Audition des candidats devant le conseil de l'école le 6 mai 2021.